

CIC-PE des CMA Parisiens
Maison des associations
22 rue Deparcieux ▪ 75014 Paris

Madame HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de Ville

Paris, le 4 juillet 2016

Madame La Maire,

Nous nous adressons à vous en tant que parents délégués et associations de parents d'élèves des conservatoires municipaux d'arrondissement de Paris, gravement préoccupés par la réforme des conservatoires.

Nous n'y avons pas été associés ni même consultés.

La réunion d'information qui s'est tenue à la DAC le 30 juin dernier n'a pas permis que nous soyons informés des modalités de cette réforme.

Nous avons pu apprendre que malgré une délibération du Conseil de Paris en faveur du maintien des doubles cursus, la DAC aurait obtenu de Monsieur JULLIARD la suppression du double cursus en premier cycle du conservatoire. Les motifs qui ont été avancés ne nous apparaissent pas pertinents, qu'il s'agisse d'une supposée fatigue des enfants ou d'un fort taux d'abandon qui n'est que la conséquence de l'insuffisance d'offre de classes CHAM.

D'une part il appartient aux parents et aux enfants d'effectuer leur choix en considération des motivations et des capacités des enfants, d'autre part si un taux important d'abandon est effectivement constaté, il laisse la place libre à d'autres élèves et témoigne de la réelle faculté des enfants à choisir entre instrument ou danse, la discipline la plus conforme à leur épanouissement personnel.

Nous n'avons pas eu connaissance à ce stade d'un processus de concertation ni d'études menées avec des professionnels reconnus, qu'il s'agisse de pédagogues ou d'artistes.

Nous nous étonnons qu'une réforme d'une telle ampleur, qui va bouleverser des pratiques établies et efficaces dans la seule filière de formation de musiciens professionnels, puisse être décidée sans expertise artistique ni pédagogique.

Nous ne croyons pas un instant que l'ouverture des enseignements à un nombre d'enfants très supérieur à l'effectif actuel puisse se faire à moyens constants.

La réduction des temps d'enseignement en formation musicale et chorale en témoigne déjà.

Nous demandons, en tant que parents, à être consultés et informés avec sérieux et respect, de telles informations étant bien éloignées de ces valeurs.

Nous demandons en conséquence la suspension immédiate du processus de réforme et l'ouverture d'une réelle concertation avec le corps enseignant, les parents, et spécialement le CIC-PE.

Nous rappelons que cette instance a été spécialement créée à l'initiative de la Mairie de Paris pour représenter tous les parents élus et associations des conservatoires de Paris.

Nous demandons également une augmentation significative des moyens humains et matériels des CMA parisiens, le budget de la ville de Paris le permettant parfaitement eu égard à l'importance des sommes affectées au budget communication ainsi qu'au budget participatif, aménagements de voirie et de places que ne réclament pas les parisiens.

La culture est un enjeu sociétal déterminant de l'avenir de nos enfants et du rayonnement de notre pays.

Nous n'acceptons pas que la loi du hasard (tirage au sort) puisse décider de l'avenir de ceux de nos enfants qui n'ont pas les moyens de s'adresser au secteur privé.

Si la mairie de paris prétend réellement ouvrir l'enseignement de la musique au plus grand nombre, il lui appartient de consacrer à cette ambition les moyens financiers nécessaires.

Le CIC-PE n'accepte pas que des problématiques personnelles et de vaines considérations électoralistes puissent être à l'origine d'une réforme dépourvue de tout fondement pédagogique ou artistique qui conduira à court terme à la destruction de la seule filière professionnalisante à Paris dans le domaine musical.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer afin de discuter des points évoqués.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, nos salutations distinguées.

Les membres du bureau CIC-PE

Anne Florence HILTZ
Odile BARBIER
Didier MASCARELLI
Valérie CATTACIN
Bamby AHREND